

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue le **10 décembre 2024 à 19 h 30**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :
M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
Mme Line Asselin
Mme Nicole Hémond
M. Sébastien Primeau
M. Willy Mouzon

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été transmis tel que prescrit par l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

164-12-24
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 à 19 h 31.

165-12-24
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

166-12-24
Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier de l'année 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit préparer et adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE les prévisions budgétaires équilibrées totalisant des revenus et des dépenses de 2 433 013 \$ pour l'exercice financier de l'année 2025 soient adoptées et réparties comme suit :

Revenus		
Exercice financier	2024	2025
Revenus de fonctionnement		
Taxes	1 433 990 \$	1 496 439 \$
Services rendus	12 310 \$	13 100 \$
Imposition de droits	100 700 \$	88 750 \$
Amendes et pénalités	500 \$	500 \$
Intérêts	45 000 \$	54 000 \$
Autres revenus	22 000 \$	95 450 \$
Transferts	99 018 \$	132 716 \$
Revenus d'investissement		
Affectations	260 085 \$	301 828 \$
Investissements	352 013 \$	250 229 \$
Total des revenus	2 325 616 \$	2 433 013 \$

Dépenses		
Exercice financier	2024	2025
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	484 506 \$	500 068 \$
Sécurité publique	278 894 \$	310 681 \$
Transports	423 172 \$	445 962 \$
Hygiène du milieu	244 210 \$	238 436 \$
Santé et bien-être	6 312 \$	6 440 \$
Aménagement, urbanisme et développement	145 251 \$	152 666 \$
Loisirs et culture	364 196 \$	397 272 \$
Frais de financement	4 632 \$	4 695 \$
Dépenses d'investissement		
Affectations	22 343 \$	36 564 \$
Investissements	352 010 \$	340 229 \$
Total des dépenses	2 325 616 \$	2 433 013 \$

QU'un montant de 67 450 \$ du surplus accumulé affecté soit affecté à l'exercice financier de l'année 2025 (postes budgétaires 03-510-10-000 et 21-810-00-000).

QU'un montant de 19 865 \$ du surplus accumulé non affecté soit affecté à l'exercice financier de l'année 2025 (poste budgétaire 21-710-00-000).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

167-12-24

Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter, au plus tard le 31 décembre de chaque année, un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), un avis public a été publié huit (8) jours avant la tenue de la présente séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 totalisant des investissements de 2 896 565 \$ soit adopté et réparti comme suit :

Année	Investissements
2025	2 318 565 \$
2026	505 500 \$
2027	180 000 \$
Total	2 896 565 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 19 h 34 et invite les personnes présentes à s'exprimer uniquement sur les sujets présentés.

168-12-24

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 19 h 54.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 19 h 54.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse